

Arrêté collectif portant inscription au tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : les professeurs de lycée professionnel hors classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel au titre de l'année scolaire 2026. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

Nom	Nom Patronymique	Prénom	Etablissement
CREVOLIN	CREVOLIN	IVAN	Lycée professionnel Sévigné - Lycée des métiers de la restauration, des services aux entreprises et aux personnes Gap
ESTIENNE	ESTIENNE	GILLES	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent d'altitude Suzanne Joulié Roos Briançon
CAMPS	CAMPS	BERNARD	Lycée professionnel Gustave Eiffel Aubagne
ARSICAUD	ARSICAUD	LAURENT	Lycée professionnel Blaise Pascal Marseille 12e Arrondissement
FAURE	FAURE	FABIENNE	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent de la Méditerranée La Ciotat
ROUZAUD	GUILBAUD	SANDRINE	Lycée professionnel Leau - Lycée des métiers de la beauté, du bien-être et des métiers associés Marseille 8e Arrondissement
GUILBAUT	GUILBAUT	ELISABETH	S.E.P. MAURICE GENEVOIX Marignane
PATANE	PATANE	STEPHANE	Lycée professionnel Colbert - Lycée des métiers des services aux entreprises et à la personne Marseille 7e Arrondissement
LAMOTTE	ROUVIERE	LAURENCE	Section d'enseignement professionnel du Lycée Apt
GARCIA	GARCIA	YVES	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Adam de Craponne Salon-de-Provence

MAILLET	MAILLET	LAURENT	LP Alpes et Durance - Lycée des métiers du bois, du ski et de l'énergie Embrun
DRAB CZUK MARTINEZ	MARTINEZ	CLAUDE ANNE	Section d'Enseignement Professionnel du LPO Vauvenargues Aix-en-Provence
VERNHET	PHILIPPI	CHRISTINE	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Adam de Craponne Salon-de-Provence
PROVOST	PROVOST	VINCENT	Section d'Enseignement Professionnel Jean Lurçat Martigues
TENON	TENON	AGNES	SEP. VICTOR HUGO Carpentras
PELLEGRIN	PELLEGRIN	GILLES	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Pierre Mendès France Vitrolles
MANTEAU	MANTEAU	CORINNE	Section d'enseignement général et professionnel adapté du Collège Mauzan Gap
ROBLES	OLLIVIER	CORINNE	Lycée professionnel Louis Martin Bret - Lycée des métiers Manosque
ENGILBERGE	ENGILBERGE	SYLVIE	I.M.E. LA DURANCE Château-Arnoux-Saint-Auban
MOLINAS	MOLINAS	CORINNE	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
SALLE	SALLE	JEAN LOUIS	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Adam de Craponne Salon-de-Provence
DELORY	MAGNE	NATHALIE	Lycée professionnel Pierre Mendès France Veynes
PASQUIER	PASQUIER	CHRISTIAN	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Adam de Craponne Salon-de-Provence
SIMOND	SIMOND	AGNES	Lycée professionnel Sévigné - Lycée des métiers de la restauration, des services aux entreprises et aux personnes Gap
CHASSERAUD JUSSEAU	CHASSERAUD	VERONIQUE	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Adam de Craponne Salon-de-Provence
GENDRO	GENDRO	CECILE	Lycée général et technologique Aristide Briand Gap
LOPEZ	LOPEZ	BERNARD	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Emile Zola Aix-en-Provence
CHEVALIER	CHEVALIER	VERONIQUE	Lycée professionnel Louis Martin Bret - Lycée des métiers Manosque
ABDELLACHE	ABDELLACHE	ABDELKADER	Lycée professionnel Poinso-Chapuis Marseille 8e Arrondissement
PARDINI	MZALA	NOUARA	Lycée professionnel Poinso-Chapuis Marseille 8e Arrondissement
BOU	RUIZ	AGNES	Lycée professionnel Louis Martin Bret - Lycée des métiers Manosque
CAMPILLO	CAMPILLO	PATRICE	Lycée professionnel Les Alpilles - lycée des métiers les Alpilles Miramas
ROUX	ROUX	DAVID	Lycée professionnel Pierre Mendès France Veynes
PICCHI	PICCHI	SEBASTIEN	Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Montmajour (Perdiguier) Arles
PUTERO	PUTERO	FREDERIC	Lycée professionnel Charles Mongrand Port-de-Bouc
BELHOUCINE	BOUHOUC	RABYAA	Lycée professionnel Louis Martin Bret - Lycée des métiers Manosque
CLAIREAU	CLAIREAU	DIMITRI	Lycée professionnel Beau de Rochas - Lycée des métiers Digne-les-Bains

GRONFIER	GRONFIER	CHRISTOPHE	Lycée professionnel Domaine d'Eguilles - Lycée des métiers de l'ingénierie et de la réalisation du bâtiment, du décor et de la maintenance Vedène
FAURE	FAURE	NATHALIE	Lycée professionnel Domaine d'Eguilles - Lycée des métiers de l'ingénierie et de la réalisation du bâtiment, du décor et de la maintenance Vedène
ATTACHE	ATTACHE	GILBERT	LP Charles Privat - Lycée des métiers de la transition énergétique et des industries Arles
HARROUE	HARROUE	FREDERIC	Lycée professionnel Alexandre Dumas - Lycée des métiers de la route, de la relation client et des arts de la table Cavaillon
PARIS	PARIS	SEBASTIEN	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Pierre Mendès France Vitrolles
LEFER	LEFER	BENOIT	Lycée professionnel Domaine d'Eguilles - Lycée des métiers de l'ingénierie et de la réalisation du bâtiment, du décor et de la maintenance Vedène
GUISTETTO	GUISTETTO	MICHEL	Section d'Enseignement Professionnel du LPO Vauvenargues Aix-en-Provence

Article 2 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois

Fait le 22 juillet 2026

Signature : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Voies et Délais de recours

" Si le cas échéant vous entendez contester cette décision, vous devez le faire dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif compétent qui peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr"

NOTA :

- La part de femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 45.25%, la part des hommes est de 54.74%
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs de lycée professionnel est de 45.45%, la part des hommes est de 54.54%